

LA SERRE À PROJETS




**DEVELOPPEMENT D'UNE ACTIVITE
DE SERVICE DE CONSIGNE**




DEVELOPPEMENT D'UNE ACTIVITE DE SERVICE DE CONSIGNE

Objectifs et périmètre de l'étude d'opportunité




L'étude ci-après vise à déterminer les opportunités de développement d'un service de consignation, lavage et gestion d'un circuit logistique de contenants en verre et/ou plastique réutilisable. Plus particulièrement, sera examinée la possibilité de développer ces services pour :

- Les bouteilles utilisées par les brasseries et producteurs de jus de fruits locaux.
- Les pots en verre et conserves utilisés par les producteurs de confitures, yaourts... locaux et artisanaux.
- Les gobelets de type « écocup » utilisés en festivals ou dans les salles de concert.
- Des boîtes réutilisables type « bento » ou « tupperware » qui pourraient être utilisées par des restaurateurs, des magasins de vrac... pour vendre des produits alimentaires à emporter.



Le périmètre de l'étude est en premier lieu l'aire urbaine du Grand Nancy, en second lieu le sud Meurthe-et-Moselle.



L'étude devra permettre d'analyser le contexte dans lequel s'intègrent les projets, de préciser les besoins en lien, d'identifier les initiatives existantes sur le territoire pouvant s'en rapprocher, de présenter un échantillon d'initiatives similaires en France. Au regard de l'ensemble de ces éléments, elle devra mettre en évidence les leviers et freins à la mise en œuvre des projets et conclure sur les conditions dans lesquelles ils seraient opportuns.



1. Description et plus-value du projet

a. Définition du projet

D'après l'ADEME, chaque français produit en moyenne 590 kg de déchets ménagers et assimilés par an en moyenne, dont près de 370 kg proviennent des ordures ménagères (le reste correspondant aux dépôts en déchetteries). Or, ces déchets ont de nombreux impacts négatifs (cf. ci-après). C'est pourquoi, en la matière, l'agence préconise la règle des « 3 R » : il faut en priorité Réduire les volumes, puis Réparer ce qui peut l'être et enfin Recycler le reste.

Un projet de consignment, lavage et distribution de contenants alimentaires vise à développer une activité économique à l'objectif 1 (« Réduire ») en remplaçant des contenants à usage unique (et donc jetés après usage) par des produits durables et réutilisables.

L'activité consiste à :

- Commercialiser des contenants (bouteilles, bocaux, boîtes alimentaires type « tupperware », gobelets type « écocup », fûts à bière ...) auprès des professionnels qui en font usage (brasseurs, producteurs de jus, boutiques de vrac alimentaire, restaurateurs, salles de concerts...).
- Organiser la collecte après usage, auprès de ces mêmes professionnels, voire directement auprès des particuliers qui ont acheté le produit qu'ils contenaient.
- Laver les contenants.
- Réapprovisionner les professionnels avec les contenants propres.
- Et ainsi de suite...

A noter qu'il n'est pas nécessaire que l'intégralité de l'activité soit portée par une seule et même entreprise : certaines étapes, notamment la commercialisation initiale des contenants, peuvent tout à fait être considérées comme une activité économique à part entière.



b. Son ancrage dans la transition écologique

Le principal impact environnemental positif d'un tel projet est la réduction de contenants à usage unique, ce qui induit:

- Une réduction des émissions de gaz à effet de serre et de la consommation de ressources naturelles nécessaires à leur production . C'est également vrai quand on compare le lavage des bouteilles par rapport au recyclage, qui est très consommateur en énergie (il faut fondre le verre pour le recycler).

- Une réduction des émissions de gaz à effet de serre et de la consommation de ressources naturelles nécessaires à leur transport entre le lieu de production et le lieu d'utilisation. Ce dernier est remplacé par un circuit de proximité qui, s'il est correctement optimisé, doit pouvoir être bien moins émetteur en raison de bien plus faibles distances.

- Une limitation des impacts environnementaux liés au traitement de ces contenants à usage unique après qu'ils ont été jetés : dans le meilleur des cas leur recyclage, dans le cas médian leur incinération ou enfouissement, dans le pire des cas leur dépôt sauvage dans la nature.

On peut enfin noter deux bénéfices supplémentaires pour le territoire :

- En implantant une telle activité sur le territoire, la plus-value est également sociale, puisque les emplois créés sont non-délocalisables, contrairement à la production de contenants jetables.

- En diminuant les volumes de déchets à recycler, enfouir ou incinérer, la consigne peut également être génératrice d'économies pour les collectivités locales.





2. L'environnement du projet

a. Le contexte actuel (*Quel est-il au niveau national et local ? En quoi peut-il favoriser ou gêner le développement de ce type de projets ?*)




Contexte national

L'Etat développe de nombreuses incitations visant à limiter la production jetable et à la substituer par des produits durables. Cela se traduit par différentes orientations :

Au niveau législatif



Au fur et à mesure des années, l'Etat a passé des lois qui visaient soit à renchérir le coût des objets en plastique à usage unique, soit à les interdire. Cette tendance s'est accélérée ces dernières années, et a été renforcée par la politique mise en œuvre par le Parlement Européen. Dernière en date, la directive européenne du 5 juin 2019 fixe des dates limites pour l'arrêt d'utilisations de certains produits, comme par exemple 2021 pour les barquettes en polystyrène couramment utilisées dans les sandwicheries et autres « kebabs ». L'Etat a retranscrit cette directive et une première vague de produits ont été interdits au premier janvier 2020, une seconde devant suivre en 2021.

Ces interdictions à venir ne signifient pas la disparition des produits plastiques jetables à court terme, cette dernière étant planifiée pour 2040. Elles ont toutefois le mérite d'annoncer le changement à venir, avec des opportunités fortes liées au lavage des alternatives « durables » qui vont remplacer progressivement les gobelets, boîtes alimentaires, bouteilles jetables qui peuplent actuellement notre quotidien.





Au niveau incitatif


Parallèlement à ces lois qui visent à faire progressivement disparaître le « jetable » de nos modes de consommation, l'État incite et soutient le développement d'initiatives permettant des alternatives crédibles.



Cette volonté s'est traduite par l'instauration par l'ADEME d'un Fonds Economie Circulaire et par le lancement dans certaines Régions (Ile de France notamment) d'Appels à Manifestation d'Intérêt portant sur l'économie circulaire et la prévention des déchets. Par ailleurs, l'ADEME a fait réaliser en 2018 une étude intitulée : « Analyse de 10 dispositifs de réemploi-réutilisation d'emballages ménagers en verre ». Cette dernière, très complète, confirme l'intérêt que l'État porte au développement de telles activités et est une source précieuse d'informations techniques et organisationnelles pour de telles activités.



Le gouvernement français insiste sur l'intérêt environnemental de la réutilisation des emballages et sur l'importance de la distance et des modes de transport pour les collecter et les reconditionner. Par ailleurs, la Feuille de route pour l'économie circulaire (FREC) d'avril 2018, prévoit cinquante mesures opérationnelles, « pour passer d'un modèle économique linéaire à un modèle circulaire ». Ce modèle prend en compte l'intégralité du cycle de vie des produits. C'est aussi un moyen d'atteindre les objectifs de développement durable énoncés par l'ONU dans son agenda 2030 pour le développement durable. Le but serait également de s'inspirer de certains voisins européens, et notamment l'Allemagne, avec le système du Pfand (caution) et des Pfandflasche (bouteilles consignées). A ce jour, en France, le système de consigne est seulement maintenu pour les bouteilles et fûts de bière dans les Cafés, Hôtels et Restaurants (CHR), ainsi que dans le secteur automobile, la logistique et la chimie. Toutefois, le verre est trié et recyclé à plus de 90%.



Cependant, seulement 56% des bouteilles plastiques sont recyclées en France et ce malgré le tri sélectif, en place dans toutes les communes. L'objectif affiché par le gouvernement est donc de multiplier les points de collecte via des machines, et de favoriser la consigne du plastique, des canettes et piles.




Au delà de la volonté politique, on retrouve des signaux très encourageants pour le développement de telles activités dans certaines dynamiques sociétales, parmi lesquelles :

- L'essor du mode de vie « zéro déchet », porté par des figures de proue comme la Famille Zéro Déchet et défendu par l'association « 0 waste France » qui a notamment lancé une campagne « Mon commerçant m'emballé durablement », qui vise à faire la promotion d'emballages réutilisables plutôt qu'à usage unique dans les commerces de proximité.

- Une acculturation progressive du grand public au retour à l'utilisation de produits durables plutôt qu'à leur alternative jetable, même si celle-ci est socialement considérée comme « plus pratique » : retour en force des couches lavables, des gourdes et autres totebags ; popularisation plus récente des toiles cirées types « beewrap » ou des coupes menstruelles...

Ces tendances se traduisent enfin dans certains choix de développement d'entreprises, avec l'émergence de projets un peu partout en France, et surtout la création d'un réseau national : le Réseau Consigne. Ce dernier vise à fédérer, mettre en réseau et apporter un soutien technique aux porteurs de projet qui développent des activités de consignation et lavage de contenants. Il anime en outre sur Facebook un groupe d'échanges entre ces personnes (www.facebook.com/groups/reseauconsigne/). Créé en mai 2019, le groupe rassemble près de 1100 personnes en décembre 2020. Enfin, le Réseau Consigne porte aussi des actions de sensibilisation du grand public aux multiples intérêts de la consigne, notamment à travers son site internet (<http://www.reseauconsigne.com/>).

Au delà des entreprises qui portent les projets, on constate également une demande croissante de la part des entreprises « clientes » potentielles d'un tel service. Ainsi, les quelques producteurs avec qui nous avons échangés confirment leur demande d'une telle prestation, et qu'il est préférable, de leur point de vue, que cette dernière soit externalisée de leur activité : à moins d'être une grosse unité industrielle, mettre en place une unité de lavage en interne n'est pas rentable, c'est réellement un métier à part entière.




Contexte local

L'ADEME Grand Est avait lancé pour l'année 2020 un Appel à Manifestation d'Intérêt spécifique sur le sujet : l'AMI « Développer des dispositifs performants de réemploi d'emballages en verre ». Aussi, le plan de relance voté en septembre prévoit de renforcer le fonds « Économie circulaire » de l'ADEME de 226 millions d'euros supplémentaires de 2020 à 2022. Une enveloppe de 40 millions d'euros sera dédiée en 2021 et 2022 au soutien au réemploi et aux activités de réduction ou de substitution des emballages plastiques notamment à usage unique. L'ADEME sera en charge de publier les différents cahiers des charges et de définir les axes prioritaires des projets.

Il existe également des dispositifs de soutien qui pourraient être mobilisés auprès d'autres institutions :


- La Région Grand Est porte un dispositif intitulé « Soutien aux démarches territoriales de prévention des déchets et tarification incitative » qui comporte notamment un volet de soutien aux démarches de réemploi.
- La Région Grand Est a également lancé un AMI « Appel à initiatives citoyennes pour l'environnement 2020 » Ce dernier est destiné aux associations, SCIC... et comporte un volet thématique « économie circulaire » : « Imaginez des circuits de production et de consommation relocalisés et économes en ressources », qui pourrait être sollicité.
- D'autres dispositifs de soutien plus généralistes, comme l'AMI « Initiatives Territoriales » et portés par la Région pourraient être mobilisés.
- La Métropole du Grand Nancy a porté un Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés 2018-2020.

Au-delà de ces dispositifs spécifiques, on constate un double intérêt des collectivités locales (y compris le Conseil Départemental et les principales mairies) pour soutenir et accompagner les dynamiques de mobilisation collective ayant un impact positif sur les thématiques environnementales et/ou sociales, qui devraient permettre à une telle initiative de disposer d'un soutien institutionnel large. Ainsi,




La Métropole du Grand Nancy a par exemple lancé en 2019 la démarche « Gourmet Bag », pour inciter les restaurateurs à proposer à leurs clients d'emporter les restes de leur repas... ce qui ouvre des opportunités à faire évoluer avec un système de contenants consignés !

Toutefois, un tel dispositif repose également sur une volonté citoyenne forte de « se contraindre » à retourner régulièrement ses consignés, avec ou sans « carotte » financière. Là-aussi, de nombreux signaux sont plutôt positifs.





- Depuis janvier 2018, un groupe local « Zéro Déchet Nancy » a vu le jour. Animé par une vingtaine de bénévoles très dynamiques, il multiplie les actions de sensibilisation du grand public et la création d'outils dédiés : cartographie de l'offre « Zéro Déchet » sur l'agglomération, organisation de conférences... Un indicateur de cette belle dynamique : la page facebook « Communauté 0 déchet Nancy » lancée par l'association et dédiée aux échanges sur le sujet entre particuliers est passée de 1 000 inscrits fin 2018 à 3 000 personnes fin 2020. Plus spécifiquement l'association mène une campagne intitulée « Mon commerce 0 déchet » qui vise à accompagner et valoriser les commerçants locaux qui souhaitent se passer d'emballages jetables. Elle pourrait ainsi orienter les porteurs d'une activité de lavage et consigne vers des restaurateurs susceptibles d'être intéressés par le service.




- Deux dynamiques collectives dédiées au changement d'échelle des initiatives de transition écologique et citoyenne sur Nancy et ses environs sont à même de fournir un écosystème favorable au développement d'une telle initiative, en complément de la chaîne d'appui à la création : Le Plan B Nancy (plutôt tourné vers les associations) et Kèpos (plutôt tourné vers les entreprises). On peut également citer l'activité du Florain, Monnaie Locale Complémentaire et Citoyenne du Sud 54, qui contribue au dynamisme de cet écosystème.

Le contexte professionnel semble également favorable. Comme indiqué ci-dessus, des entreprises locales sont intéressées par un tel dispositif. L'Union des Brasseurs du Grand Est travaille également sur ce sujet et plusieurs brasseurs font appel aux services de la « Bouteille Lorraine », basée à Epinal (cf. ci-dessous). Des structures organisatrices de festivals ou gestionnaires de salles de concert (comme les NJP ou l'Autre Canal) ont communiqué sur leurs difficultés à passer aux gobelets lavables en raison de leur impossibilité à gérer le lavage.




b. Les besoins locaux (*Quels sont-ils et quelles formes prennent-ils sur la thématique en question ? Comment sont-ils satisfaits à l'heure actuelle, et par qui ?*)


On peut distinguer deux points sur les besoins locaux en matière de lavage, consignation, et logistique de contenants réutilisables :




- Les besoins actuels, liés aux producteurs installés : ils existent sur les bouteilles de jus de fruit et sur les bocaux (confitures, pâte à tartiner), les gobelets « écocup », les fûts de bière... et ne sont à ce jour à notre connaissance pas pris en charge. Ils existent également pour les bouteilles de bière et sont pris en charge pour plusieurs brasseurs artisanaux par l'entreprise « La bouteille Lorraine » à Epinal.



- Les besoins « créés par l'offre » par exemple si un tel service est développé pour la restauration rapide ou en substitution des actuels « gourmets bag » à usage unique. Pour ces derniers, une étude de marché sera nécessaire, notamment pour s'assurer que les restaurateurs ne sont pas eux mêmes en capacité de laver de tels contenants.




c. Les initiatives existantes (*Quelles sont celles qui s'en rapprochent ? Quelles sont celles avec lesquelles une coopération serait possible ? Quelles sont celles pouvant entrer en concurrence ?*)




Il existe un service de lavage de bouteilles appelé la Bouteille Lorraine et basé à Epinal. Auparavant, une entreprise alsacienne effectuait également ces prestations, mais a depuis fermé (ce qui fait que certains brasseurs alsaciens vont dorénavant appel aux services de la bouteille Lorraine).





La Bouteille Lorraine



La Bouteille Lorraine est une entreprise qui a ouvert en 2019 à Epinal. Elle offre une prestation de lavage de bouteilles, pour l'instant principalement adressée aux brasseurs artisanaux. Elle affiche sur son site internet un rayon d'action de 75 km, et compte dans ses premiers clients (cf. cette page : <https://www.la-bouteille-lorraine.fr/particuliers/bouteilles/>) une majorité de brasseurs Meurthe-et-mosellans. Il faudra donc veiller à ce que le développement d'une nouvelle activité ne se fasse pas au détriment de cette jeune entreprise.



La Bouteille Lorraine récupère, lave et reconditionne les bouteilles vides afin d'optimiser leur cycle de vie. Elle s'adresse aux particuliers et aux professionnels (producteurs de boissons). Concernant les particuliers, elle travaille avec un réseau de brasseries locales (à Xertigny, Magnières, Rosières-aux-Salines, Nancy, Vézelize et Chaillon). Le système fonctionne avec un apport volontaire des citoyens intéressés. Auprès des collectivités locales, elle communique sur deux axes :

- 
- 
- la diminution des coûts d'enlèvement des conteneurs à verre
 - la création d'emplois (logistique de transport, fonctionnement de la laveuse puis le conditionnement des bouteilles en palettes)



Les services de location de vaisselle pour traiteurs, mariage, etc.

Il existe quelques entreprises de location de vaisselle à destination des professionnels (traiteurs par ex...) et particuliers (pour les mariage par exemple). Le plus connu sur Nancy est probablement Alpha Service situé dans la zone de la Porte Verte à Essey-les-Nancy.

Pour ce type de prestations, la vaisselle est retournée non lavée. Cela implique qu'Alpha Service est soit doté de l'équipement pour la laver, soit fait appel à un sous-traitant équipé. Pour autant, ce service n'est pas à ce jour étendu aux activités qui nous intéressent ici. Des entreprises de ce type pourraient toutefois être susceptibles d'être intéressées pour se diversifier vers ces activités.

Il est à noter que la Fabrique, l'Entreprise à But d'Emploi (EBE) de Buligny, réfléchit à mettre en place une station de lavage d'écocup, selon un modèle promu par Eco Manifestation Alsace (EMA). Cette association, qui accompagne les organisateurs d'événements dans leur management environnemental, a reçu des fonds de l'ADEME pour essaimer son savoir faire partout dans le Grand Est. C'est le projet EMERGE.

3. Benchmarking

OC'CONSIGNE - Association

Quoi ? mise en place d'une filière locale de réemploi de bouteilles (vins, bières, ...) en verre

Comment ? Mène actuellement, en coopération avec les différentes parties prenantes de la filière, l'étude de faisabilité qui permettra de définir l'organisation optimale à adopter pour permettre la mise en place, la pérennisation, et l'extension de la filière de réemploi de bouteilles en verre.

Pour qui ? particuliers et professionnels

Partenariats : soutien d'Alter'Incub (incubateur d'innovation sociale), de la Région Occitanie et de l'Union Européenne

État d'avancement du projet : étude de faisabilité de la filière en cours

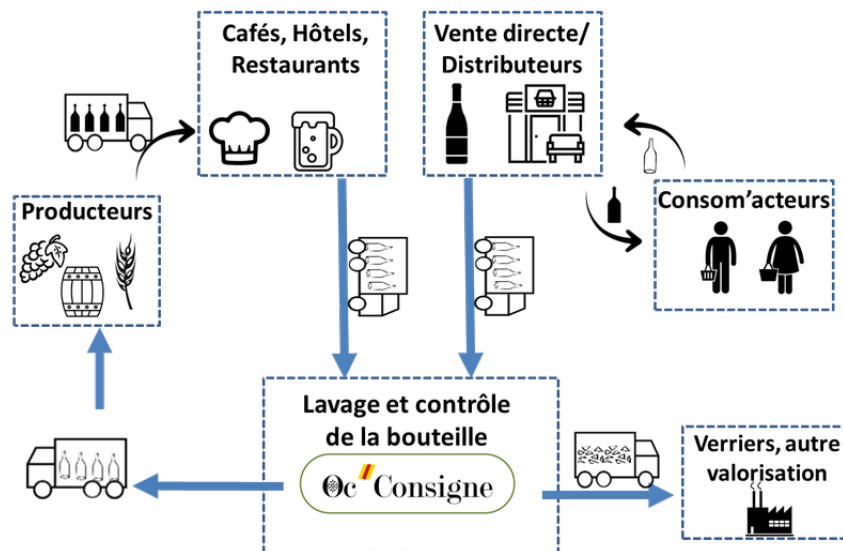


Schéma de fonctionnement de la filière de réemploi Oc'Consigne

MA BOUTEILLE S'APPELLE REVIENS - Association

Quoi ? Des bouteilles avec un picto qui peuvent être rapportées dans le lieu d'achat. Le picto indique que les bouteilles sont lavables et que l'étiquette part au lavage. Les magasins partenaires récupèrent l'ensemble des bouteilles consignées. Certains producteurs ou magasins appliquent une consigne monétaire. D'autres se basent sur un geste volontaire et éco-citoyen du consommateur. L'objectif à terme est de créer 7 à 10 emplois non délocalisables dont les 2/3 en insertion.

Comment ? L'association anime la filière sur le territoire et organise la collecte des bouteilles sales dans les magasins partenaires, le tri, et le lavage. Le producteur apporte ses bouteilles sales (d'un même format) sur l'unité de lavage et les récupère propres. Les pots de yaourts, miel, compotes... sont également acceptés.

Qui ? producteurs de fruits, les brasseurs artisanaux, les viticulteurs, les consommateurs, les magasins... se sont regroupés sous forme d'association pour créer ce projet


Pour qui ? service à destination des professionnels

Partenariats : soutien de l'Union Européenne FEADER et LEADER, projet né suite à Start-up de territoire dans la Drome et l'Ardèche. Levée de fonds organisée via Hello Asso : collecte de plus de 10K€ pour le projet (235 contributeurs)


État d'avancement du projet : le service a été lancé en fin d'année 2019




JEAN BOUTEILLE - *Société commerciale*



Quoi ? Le consommateur adopte une Jean Bouteille et la réutilise pour lutter contre les bouteilles à usage unique. L'objectif est de promouvoir la vente en vrac pour supprimer les emballages, réduire le prix et les émissions de CO2 lors de l'approvisionnement. Les consommateurs peuvent réutiliser leur bouteille à volonté et la déconsigner à tout moment dans les magasins qui le permettent. Elles sont ensuite lavées et réinsérées dans le circuit des magasins partenaires.




Comment ? Les bouteilles sont spécialement adaptées au vrac et conçues pour être réutilisées le plus de fois possible sans casser (en verre avec bouchons mécaniques montés en ESAT). Les liquides (huiles, vinaigres, jus, vins, lessives et bières) sont distribués dans le magasin en « fontaines »



Qui ? PME de 20 salariés créée en 2014. La marque commercialise ses produits dans différents magasins en France. A Nancy, chez Biocoop le Goupil Vert.

Pour qui ? service à destination des particuliers



Partenariats : campagne de crowdfunding, soutien de l'ADEME, du Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'Énergie. L'initiative a reçu plusieurs prix d'Innovation et environnement

État d'avancement du projet : fonctionne depuis 2014

EN BOITE LE PLAT - Association Etic Emballages

Quoi ? Faire évoluer les habitudes des grignoteurs du midi en leur proposant une alternative réutilisable.

Comment ? Les restaurateurs partenaires du réseau "En boîte le plat" peuvent servir leur plat à emporter dans une boîte en verre consignée contre une caution. Une fois rapportée dans le restaurant, la boîte est récupérée (en vélo cargo) puis lavée par l'association avant d'être ramenée chez l'un des restaurateurs partenaires.

Qui ? L'association travaille en lien avec un réseau de restaurateurs sur le centre-ville de Toulouse. Un test a été réalisé pendant 3 mois sur 9 commerces : la mise en place de 350 contenants en verre a permis d'éviter 841 contenants jetables. 55 restaurants sont intéressés pour tenter l'expérience

Partenariats : soutien de Toulouse Métropole (dispositif Smart City (accompagnement et financement) et parcours ADRESS : création d'entreprise ESS). Le projet a reçu le 2e prix des assises nationales étudiantes du développement durable en 2019. Une campagne de crowdfunding a permis de récolter 15K€ en 1 mois (début 2019)

État d'avancement du projet : fonctionne depuis fin 2019

Il existe des projets similaires en région parisienne, bordelaise (RECONCIL, BOXEATY)

Les modalités de mise en œuvre d'un projet de service de consigne

Leviers / Éléments <i>facilitateurs</i>	Freins / Éléments <i>limitateurs</i>
<ul style="list-style-type: none">• Analyser la filière en amont• Identifier un réseau de distributeurs / producteurs intéressés par le service de consigne• Communication sur les gains pour les consommateurs et les producteurs• Possibilité de réaliser une phase de test de l'activité avec une levée de fonds en crowdfunding• Anticiper le type de contenants adaptés (pouvant être lavés et manipulés à plusieurs reprises sans risque de casse)• Mener un travail d'homogénéisation des contenants chez les producteurs.• Maîtriser les aspects industriels et logistiques de l'activité.	<ul style="list-style-type: none">• Les contenants à collecter ne doivent pas être trop éparpillés sur le territoire sinon le procédé devient plus énergivore que le recyclage• Il s'agit d'un projet de type semi-industriel, avec des investissements significatifs• Les aspects sanitaires doivent être bien maîtrisés.

Les modèles socio-économiques

Il ressort de cette étude que deux types de formes juridiques sont prépondérants :

- l'association
- la société commerciale

Du point de vue du modèle économique, la question est de savoir si à terme, ce type de service sera totalement autofinancé, ou si des éco-organismes pourraient apparaître pour organiser et rendre solvables les filières dans le cadre d'une REP (Responsabilité Elargie du Producteur) . Il faut par ailleurs avoir conscience que les évolutions législatives vont sans doute entraîner une entrée sur le marché d'entreprises plus importante, historiquement présentes dans le secteur du recyclage (Véolia, Suez, Paprec, etc.).

4. Evaluation de l'opportunité du projet sur le territoire Sud Meurthe-et-Mosellan

Opportunités <i>(Contexte favorable)</i>	Menaces <i>(Éléments pouvant pénaliser la mise en œuvre du projet)</i>
<ul style="list-style-type: none"> • Volonté de certains producteurs locaux de distribuer leurs produits dans des contenants réutilisables. Ils peuvent jouer le rôle de pilotes. • Des appuis publics présents. • Des consommateurs qui gagnent en maturité sur ces questions. • Plusieurs activités de consigne potentiellement développables en parallèle : bouteilles, éco-cups, bento, etc. • Un tissu de brasseurs qui se densifie, et un vignoble présent sur le territoire. 	<ul style="list-style-type: none"> • Nécessité d'identifier suffisamment de producteurs ou restaurateurs intéressés par le service de consigne sur un territoire restreint, afin de limiter les frais liés au transport. • Incertitude sur les résultats de la loi « Economie circulaire », et sur la manière dans les gros acteurs du recyclage vont s'en emparer. • Manque de producteurs de taille significative sur le territoire, qui permettraient une montée en puissance rapide du dispositif



Un portrait-robot du porteur de projet

Quel profil ?

Le porteur de projet peut avoir plusieurs profils : expert du recyclage, de l'agroalimentaire, ou même de la logistique. Il devra avoir une bonne connaissance du tissu de producteurs locaux. Il peut s'agir d'un acteur déjà présent sur un autre territoire, qui chercherait à s'étendre, ou d'une entreprise locale qui chercherait à se diversifier.

Notons que deux projets sont à privilégier : la Bouteille lorraine, dans le cadre d'une extension de ses activités vers un autre bassin de consommation (la métropole nancéienne), et la Fabrique à Buligny, qui porte déjà un projet de station de lavage d'écocup.

Quels moyens/ressources doit-il avoir ?

- **Ressources humaines** : Le porteur devra avoir la capacité d'affecter une personne pour mener une étude de faisabilité avec l'accompagnement de la Serre à projets sur 6 mois. Un point clé du projet sera la capacité du porteur à embarquer derrière lui producteurs, distributeurs et potentiels collecteurs. En effet, la consigne impose de nouvelles contraintes à chacun de ses acteurs, notamment en matière d'espaces de stockage. Le porteur devra donc être à même de fédérer ces acteurs, en leur faisant comprendre que la consigne est également une opportunité. Il en va de même vis à vis des usagers finaux : le geste de jeter est bien ancré chez tout un chacun. Faire évoluer les mentalités et les habitudes de consommation est un chantier colossal, surtout si la réglementation n'est pas encore très contraignante.





- **Ressources techniques** : Les ressources techniques à mobiliser sont de deux types :

- Logistiques d'une part : il s'agit d'avoir la capacité d'optimiser des flux entre des sites de collecte et de production dispersés sur le territoire, et ce sans gêner la rentabilité de l'activité.

- Industrielles d'autre part : la station de lavage à créer doit avoir la productivité nécessaire pour que le service de consigne ne se traduise pas par un surcoût pour les producteurs. Il importe en outre de bien maîtriser les aspects sanitaires des process.

- **Ressources financières** : Sans rentrer dès maintenant dans le détail des montants à investir, on peut toutefois assurer que le porteur de projet trouvera des appuis financiers substantiels, aussi bien au niveau national que régional, que ce soit avec l'ADEME ou la Région. Le contexte législatif, en évolution rapide, va sans doute se traduire par des outils supplémentaires d'ingénierie financière et technique mis à disposition des porteurs de projets. Mais dans le même temps, la thématique « consigne » est apparue comme le sujet d'une bataille législative intense, qui peut se traduire au plan local par un jeu d'acteurs défavorable à ce type de projets. Quoi qu'il en soit, le porteur devra de toutes façons présenter des niveaux de fonds propres substantiels, liés au lancement d'une activité semi-industrielle.





Quelle ambition doit-il porter ?

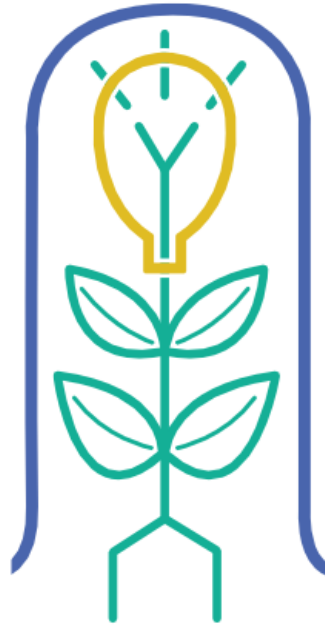
L'ambition à porter est forte, car en matière de consigne, le territoire part quasiment de zéro. Il y a donc tout à construire, avec tous les freins que cela implique. Cette ambition doit se voir aussi bien du point de vue de l'économie circulaire que de celui des productions locales de qualité, qui sont les premières concernées dans ce projet. En ce sens, c'est tout un modèle de consommation qui doit être promu. Il est enfin à noter que la consigne du verre est un sujet multiple, qui implique beaucoup de contenants avec des usages très différents : les opportunités de développement sont donc vraiment là. Et à terme, elles ne se limitent pas au verre : beaucoup de filière de réemploi sont encore à construire !



Conclusion de l'étude

Les voyants sont au vert concernant l'idée d'un service de consigne local, et les perspectives de développement sont importantes. Les attentes sociales sont là, et des acteurs locaux ont envie de s'engager. Les pistes de diversification sont en outre intéressantes. La grande question va être celle de la masse critique et du seuil de rentabilité : y a-t-il assez de producteurs, sont-ils assez importants et pas trop dispersés pour permettre une exploitation rentable de ce service ? C'est ce que devra déterminer l'étude de faisabilité technico-économique. En tous cas, les appuis publics et sectoriels existent, ce qui devrait permettre le lancement d'une expérimentation dans de bonnes conditions.





LA SERRE

À PROJETS

Avec les soutiens financiers de



et les appuis techniques de

